

Très *Galliae* était le nom dont s'appelaient les trois provinces de la Gaule conquise par César : la Lyonnaise, la Belgique et l'Aquitaine, unies en association pour desservir le culte de Rome et d'Auguste à l'Autel de Lyon. Cet autel, élevé à frais communs par les cités des trois provinces et dédié le 1^{er} août de l'an 12 avant J.-C., était situé entre le Rhône et la Saône, au penchant de la colline dite aujourd'hui de « Saint-Sébastien », à l'endroit même où est actuellement l'église Saint-Polycarpe ; il occupait avec ses dépendances tout l'espace compris entre les deux fleuves jusqu'à leur jonction, quise faisait alors plus ou moins loin au-dessous de l'église St-Nizier. Il s'appelait pour cette raison *Ara ad* ou *inter confluentes Araris et Iihodani* ou simplement *Ara ad* ou *inter confluentes*.

D'après sa figure, conservée sur les médailles, il se composait d'un massif quadrangulaire, moins haut que large, entre deux colonnes monumentales servant de supports à deux colossales Victoires ailées en bronze doré, qui, ainsi dressées dans les airs, dans une situation dominante au-dessus de vastes plaines du côté qui fait face à l'Italie, devaient attirer de fort loin le regard. On croit que ces colonnes, formées chacune de deux tronçons superposés, pourraient bien être les quatre colonnes de granit qui supportent encore aujourd'hui le chœur de l'église d'Ainay.

La face de l'autel, entièrement de marbre, était décorée de sculptures dans lesquelles on reconnaît une couronne de chêne entre deux rameaux de laurier, honneurs décernés à Auguste par le sénat, le 13 janvier de l'an 727, avant Jésus-Christ 27 : la couronne en témoignage de sa clémence envers les citoyens qui avaient embrassé le parti d'Antoine, *ob cives servatos* ; les lauriers en souvenir de son triomphe sur les ennemis du dehors. Ce sont aussi des guirlandes de feuilles de chêne qui se voient sur de grandes et épaisses plaques de marbre conservées au musée de Lyon et qui ont certainement appartenu au soubassement de l'autel. Dans la vignette qui orne la page de titre du *Bulletin épigraphique de la Gaule* et donne, d'après les médailles, l'image développée du monument, les deux rameaux entre lesquels est placée la couronne civique sont des branches de chêne, à tort très certainement et par suite d'une fausse interprétation de l'original, dans lequel l'exiguïté des dimensions n'a pas permis de rendre distinctement les petits détails ; mais il n'y a pas à douter que les branches qui accompagnaient la couronne sur la face de l'autel ne fussent les lauriers accordés par le sénatus-consulte de l'an 727. A chacune des deux extrémités est représenté un trépied sur lequel repose un objet circulaire qui a paru être une couronne. L'explication de ces figures ne peut être cherchée, croyons-nous, que dans les mêmes décrets honorifiques auxquels se rapportent déjà les lauriers et la couronne centrale. Écoutons, du reste, parler Auguste lui-même dans ses *Res gestae* (ch. xxxiv) : « A titre d'honneur public, en vertu d'un sénatus-consulte, « les piliers de l'entrée de ma maison ont été décorés de lauriers, et au-dessus « de la porte a été suspendue une couronne civique. Dans la curie *Julia* a été « déposé un bouclier d'or avec inscription attestant que ce bouclier m'a été « décerné par le sénat et le peuple romain en témoignage de ma vaillance, de ma « clémence, de ma justice et de ma piété. » La vaillance et la clémence d'Auguste étant symbolisées sur la face de l'autel par les lauriers et par la couronne de chêne, les objets circulaires portés par les trépieds, à chaque extrémité, sont vraisemblablement des boucliers inscrits attestant, l'un la « justice » d'Auguste, l'autre sa « piété ».